

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-118-2020****Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS – OPERATION DE SECURITE ROUTIERE, CARREFOUR D7/VC101 A MONTAGNAC SUR AUVIGNON**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Le Département et la Communauté de Communes conviennent, pour leur part respective, de la nécessité d'améliorer la sécurité au droit du carrefour D7 / VC101, hors agglomération de la ville de Montagnac sur Auvignon, par l'aménagement d'une rampe progressive sur la voie communale pour rattraper le niveau de la route Départementale qui a été surélevée suites aux travaux de réfection de chaussée successifs.

Albret Communauté est seul maître d'ouvrage puisque l'aménagement est situé intégralement sur la voie communale.

Cet aménagement est éligible à une aide du Département relative aux « opérations de sécurité routière » de 50% du montant HT des travaux plafonnés à 61000€ HT.

Le chantier est estimé à 17 000 € HT.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De solliciter la subvention auprès du Département de Lot-et-Garonne,

Article 2 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Article 3 : De dire que les crédits correspondants seront prévus au budget 2020.

Fait à NERAC le, = 7 OCT. 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire